

**COMMUNE****DE  
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2  
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du jeudi 7 décembre 2023 à 19h00

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 15 juin 2023
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 6/2023 : Budget 2024
6. Préavis N° 7/2023 : Rénovation de la grande salle, demande d'un crédit d'étude
7. Préavis N° 8/2023 : Règlement du personnel communal
8. Préavis N° 9/2023 : Remplacement du véhicule utilitaire
9. Préavis N° 10/2023 : Crédits complémentaires 2023
10. Divers et propositions individuelles

Sur 44 membres, 37 présents, 5\* excusés, 2\* absents.

*\*L'excuse d'une personne est partie par email dans l'après-midi du 7 décembre à la Commune mais nous est parvenue seulement le lendemain, nous avons donc corrigé l'absence de la personne en "excusée". 2 personnes sont arrivées en retard et sont annotées en retard sur la liste de présence.*

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Elle indique qu'il y a une rectification à faire pour le point 9. Préavis No 10/2023 : Crédits complémentaires 2023 et non 2021 et s'en excuse.

Sans autre remarque ou objection, l'ordre du jour est accepté et sera suivi tel que présenté avec modification.

## 1. Adoption du P.V. de la séance du 15 juin 2023

La Présidente remarque qu'un ajout est à faire en page 161 : *M. Didier Simond, municipal, prend la parole et explique le processus de sélection de l'architecte pour les travaux de la grande salle.*

Elle demande si quelqu'un a une remarque ou une autre correction à propos de ce P.V.

Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée ainsi que Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V.

## 2. Communication du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 10. Diverses propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit de la communication du bureau du Conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la Municipalité.

La Présidente a une première communication : au sujet des commissions.

Plusieurs conseillères et conseillers ont posé des questions sur comment procéder quand ils sont membres d'une commission. Réponses leur ont été données puis la Présidente a préparé une check liste à ce sujet. Elle l'a déjà fait parvenir aux membres des commissions qui devaient rendre un rapport pour cette séance.

Cette check liste sera annexée à ce P.V. et la Présidente la fera parvenir dorénavant aux membres des nouvelles commissions ad hoc.

Deuxième communication : une pétition a été envoyée le 5 octobre 2023 à la Présidente du Conseil avec copie à la Municipalité. Cette pétition concerne les chicanes sur le chemin du Pâquis et a été signée par une vingtaine d'habitants du Chemin du Mont-Tendre.

Mme Annette Corthay procède à sa lecture.

La procédure à appliquer pour une pétition est décrite dans le chapitre III du Règlement du Conseil Communal. En résumé, nous procéderons selon l'art. 64. qui stipule :

1. « Tout dépôt d'une pétition est annoncé au Conseil lors de sa prochaine séance ». C'est ce qui est fait maintenant ;
2. « Si la pétition porte sur une attribution de la Municipalité, d'une autorité cantonale ou fédérale, elle est transmise sans délai à l'autorité compétente ». La sécurité routière est une attribution de la Municipalité, qui a donc déjà obtenu la pétition.

La Présidente et le Bureau du Conseil vont informer les déléguées des pétitionnaires que leur pétition a été annoncée lors de cette séance, que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de leur demande et sont donc sensibilisés à la problématique. Il leur sera également expliqué que l'autorité compétente pour la sécurité routière est la Municipalité.

Troisième et dernière communication, qui est plutôt un rappel : la fin de l'année arrive très vite. La Présidente propose donc aux présidents des commissions de transmettre les heures au boursier, M. Yves Bourgeois ainsi que les coordonnées bancaires qui auraient changé. Son email est [bourse@sullens.ch](mailto:bourse@sullens.ch).

### 3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Mme Ludivine Metzener fait une communication au sujet de l'AJENOL.

Les délégués de l'AJENOL se sont réunis le 15 novembre dernier. La bienvenue a été souhaitée à Mme Bessaud, la nouvelle directrice depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 qui a repris tous les travaux en cours, comme l'arrivée des nouveaux logiciels et la mise en conformité de la protection des données. Ils ont également procédé à l'élection de M. Sartorelli, nouveau municipal de la commune de Prilly, et nouveau représentant au sein du comité de l'AJENOL.

Mme Ludivine Metzener commente le budget 2024. L'augmentation des charges salariales s'explique par l'engagement de Mme Bessaud dont le temps d'occupation a passé à 70 % (augmentation de 20 %) + l'engagement prévu d'un ou une délégué-e à 70 % dès le printemps prochain : CHF 227'900.00 au lieu des CHF 101'100.00 budgétés. Il y a également une grosse différence dans les autres charges, due à l'achat d'un nouveau logiciel de gestion et à son contrat de maintenance.

Le budget 2024 a suscité de nombreuses interrogations et débats au sein de l'assemblée car il a augmenté de 75,95 %, passant d'un coefficient par habitant de CHF 7.82 à CHF 13.76. (CHF 190'780.00 à CHF 401'390.00). Le budget 2024 a tout de même été adopté par 9 voix et 2 oppositions.

Enfin, 138 places supplémentaires ont pu être créées en août 2023, soit un total de 777 places en accueil collectif et 255 en accueil familial. 221 enfants n'ont pas pu être accueillis mais il y a des nouveaux projets :

- Bourmens : 44 places pour de l'accueil préscolaire en 2025 ;
- Romanel : travaux de rénovation prévus en 2024 pour proposer 24 places pour les bébés et trotteurs ;
- Prilly : 44 places pour de l'accueil préscolaire en 2027.

La Présidente remercie Mme Ludivine Metzener pour son intervention.

### 4. Communication de la Municipalité

La Présidente donne la parole à M. Roland Valet, municipal.

M. Roland Valet, municipal, parle tout d'abord des ralentisseurs au chemin des Pâquis. En effet dans le cadre de la sécurité routière, la Municipalité a fait installer au début de l'été, des modérateurs de trafic en essai car il y a quand même des personnes qui se sont plaintes de vitesses excessives sur ledit chemin.

Dans un premier temps, les ralentisseurs ont été installés au maximum de l'emprise autorisée. Mais depuis quelques jours, l'emprise de ces ralentisseurs sur la voie de circulation a été diminuée. Comme la signalisation au sol n'a pas été modifiée, cela a pu prêter à confusion.

Avant de prendre des grandes décisions, la Municipalité aimerait avoir l'avis de la population de Sullens. Un sondage va être mis dans le prochain journal des Herbettes et les habitants seront priés de donner leur avis, positif ou négatif par mail à l'adresse : [greffe@sullens.ch](mailto:greffe@sullens.ch).

Dans tous les cas, les ralentisseurs ne peuvent pas être installés sans passer par une mise à l'enquête, puis un préavis devra être présenté au Conseil et la population pourra encore faire opposition, donc rien n'est définitif.

Pour ce qui est du déneigement, il y a des balises et elles seront visibles en cas de neige. L'idée était aussi de mettre un arbre afin de couper l'effet visuel mais s'il n'y a pas d'intérêt, cela va être abandonné.

M. Roland Valet, municipal, remercie les conseillers de bien vouloir faire leurs commentaires par mail au greffe, afin de pouvoir déjà faire un bilan en début de l'année prochaine.

La parole est passée à Mme Marie-Christine Pitton, municipale.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, explique que le projet pour la cour du collège a pris du retard car les entreprises sollicitées n'ont pas toutes répondu présentes donc d'autres recherches ont dû être faites.

Par ailleurs, l'intervention d'un architecte paysagiste s'est avérée nécessaire afin de pouvoir bien cerner les besoins et demandes. Le projet a pu évoluer vers un concept plus abouti et plus en lien avec les demandes du Conseil au sujet des plantations et de la végétalisation de la cour. Tout est mis en œuvre afin que les travaux puissent être effectués durant les vacances d'été 2024.

Concernant la sécurité des piétons du quartier de Moille-Sullaz, l'étude arrive au bout avec le bureau Chevalier. Un préavis avec une demande de crédit sera présenté au prochain Conseil.

La parole est passée à M. Didier Simond, municipal, qui donne quelques informations au sujet des travaux de l'auberge. Normalement des mises à l'enquête devraient être faites en janvier 2024 puis le crédit de construction devrait être présenté au Conseil en automne 2024 avec un début des travaux probable en janvier 2025.

Par rapport au coût des travaux réalisés à ce jour, nous sommes toujours dans l'estimations à + ou – 20 % du budget et dans l'ordre de l'estimation de 4 millions. Les 3 carottages effectués montrent que la situation « aquatique » est tout à fait raisonnable. Il y a un peu d'eau mais cela est correct. Le résultat d'une étude sur la partie chauffage a fortement recommandé une PAC eau-eau géothermique au lieu d'une PAC air-eau. Donc c'est cette idée qui a été retenue.

Il y a eu des discussions au sujet de la partie extérieure de l'élément qui va être ajouté sur les façades existantes, notamment sur les matériaux pouvant être utilisés. Lors du martelage effectué dans les forêts de Sullens, quelques mélèzes ont été martelés et le garde forestier a proposé de les utiliser pour la façade de l'extérieur en claire-voie et le reste en bois vaudois. M. Didier Simond, municipal, montre encore quelques plans qu'il commente.

M. Didier Simond, municipal, a encore quelques informations sur les autres bâtiments. Dans le budget 2023, il était prévu de refaire les boiseries extérieures du collège dont toutes les peintures, ce qui a été fait. Lors de ces travaux, les peintres ont découvert qu'au niveau du porche d'entrée, des parties du haut étaient complètement pourries. Elles vont devoir être réparées car on ne peut pas juste repeindre dessus.

Ensuite, la porte du battoir du local loué par Tim Schmid, qui était une vieille porte qui datait de l'époque du local des pompiers a dû être remplacée car non seulement elle devenait dure à ouvrir mais beaucoup d'eau commençait à passer dessous.

Au niveau de la déchetterie, il y aura un changement d'horaires en 2024 pour les samedis. Elle sera ouverte 1h30 de plus, donc de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 afin de réguler l'afflux des personnes les samedis.

Puis il parle du projet suisse.bouge, un duel intercommunal Coop. Des renseignements à ce sujet peuvent être trouvés sur internet.

Pour la grande salle, la Commune a acheté 500 gobelets de 3 dl lavables en plastique. Cet achat fait écho à une modification du règlement de la salle qui dit que l'usage de vaisselle jetable n'est pas autorisé sauf autorisation spéciale accordée par la Municipalité. Le logo a été inspiré de ce qui est écrit sur la façade de la grande salle et sera certainement repris pour d'autres projets.

M. Didier Simond, municipal, rappelle encore les différentes dates de l'agenda communal.

M. Christian Gozel, syndic, prend la parole. Il explique qu'en terme de vice-syndicature, Mme Marie-Christine Pitton, municipale, arrive au terme de son mandat au 31 décembre prochain. M. Christian Gozel, syndic, la remercie pour ses divers remplacements. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 mars 2025, ce sera à M. Didier Simond, municipal, de prendre le relais.

M. Christian Gozel, syndic, annonce que le cap des 1200 habitants a été atteint et dépassé puisque nous avons accueilli le 1201<sup>ème</sup> habitant de Sullens.

M. Christian Gozel, syndic, commente la situation financière de la commune en vue des préavis à suivre.

La Présidente remercie le syndic et les municipaux pour leurs interventions.

#### **5. Préavis n° 6/2023 – Budget 2024**

La Présidente passe la parole à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 6/2023 tel que présenté.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité puis elle ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Marlène Henry Lendi demande des éclaircissements sur la phrase en bas de page 4 : Réceptions et manifestations : retour à un budget normal. M. Christian Gozel, syndic, répond qu'en 2022 c'était le repas des aînés et en 2023 c'était la sortie dont le coût était plus élevé. En 2024, retour à la normale.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 6/2023 – Budget 2024 est accepté à l'unanimité.

#### **6. Préavis n° 7/2023 – Rénovation de la grande salle, demande d'un crédit d'étude**

La Présidente passe la parole à Mme Virginie Joss pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 7/2023 tel que présenté.

Puis la parole est passée à Mme Aline Jordan pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite également les membres du Conseil à accepter le préavis 7/2023 tel que proposé.

La parole est donnée à M. Didier Simond, municipal, pour les explications de la Municipalité puis la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Evelyne Edgar demande si la classe MATAS restera dans les locaux du 1<sup>er</sup> étage. M. Didier Simond, municipal, répond que non et qu'ils sont déjà informés que le bail va être résilié pour la fin de l'année scolaire, ce qui n'est pas un souci pour eux. L'idée est, après la rénovation des locaux actuels de l'APEMS, de leur proposer de reprendre ces locaux. A voir le moment venu s'ils sont intéressés ou pas.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 7/2023 – Rénovation de la grande salle, demande d'un crédit d'étude est accepté à l'unanimité - 1 abstention.

## **7. Préavis n° 8/2023 – Règlement du personnel communal**

La Présidente passe la parole à Mme Corinne Pennone pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 8/2023 tel que présenté.

La parole est donnée à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité puis la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Alexandra van Schilt Cerf, concernant les pages 10 et 11 : l'article 28. B) des congés spéciaux, elle trouve que 10 jours de congé accordés à la mère pour l'adoption d'un enfant est peu car il faut se rendre sur place à l'étranger et probablement rester plus longtemps que 10 jours pour faire connaissance avec l'enfant et créer des liens. Et pourquoi moins de 4 ans. Qu'en est-il d'un enfant de 5 ans ? De plus, l'article 30. Congés non-payés, indique qu'une demande de congé non-payé peut être faite dans le cadre d'une adoption mais seulement après 6 ans de service et que la demande doit être faite au moins 3 mois à l'avance alors qu'en général, les adoptants attendent des années et sont avertis au dernier moment. Même si le règlement est basé sur d'autres règlements, elle se demande si cela peut être amélioré.

M. Christian Gozel, syndic, trouve les remarques de Mme Alexandra van Schilt Cerf intéressantes. Il confirme que ce règlement a été fait sur le modèle d'autres communes, dont Cheseaux et que si le cas devait arriver, des arrangements pourront être trouvés si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 8/2023 – Règlement du personnel communal est accepté à l'unanimité

## **8. Préavis n° 9/2023 – Remplacement du véhicule utilitaire**

La Présidente passe la parole à M. Maxime Cappi pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 9/2023 tel que présenté

Puis la parole est passée à M. Nicolas Valet pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite également les membres du Conseil à accepter le préavis 9/2023 tel que présenté.

La parole est donnée à M. Roland Valet, municipal, pour les explications de la Municipalité puis la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Fiore Amato Di Feo demande si le véhicule actuel pourra être vendu d'occasion. M. Roland Valet, municipal, répond que cela va être tenté quand on n'en aura plus l'utilité mais que cela sera difficile car il n'a pas passé l'expertise et nécessitera des réparations importantes.

M. Sébastien Thiébaud demande ce que concerne exactement les accessoires pour CHF 10'000.00. M. Roland Valet répond qu'il s'agit de l'achat d'une benne supplémentaire et de l'adaptation de la lame à neige actuelle sur le nouveau véhicule.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 9/2023 – Remplacement du véhicule utilitaire, est accepté à l'unanimité – 1 abstention.

## 9. Préavis n° 10/2023 – Crédits complémentaires 2023

La Présidente passe la parole à M. Nicolas Valet pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 10/2023 tel que présenté

Puis la parole est donnée à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité. La Présidente ouvre ensuite la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 10/2023 – Crédits complémentaires 2023 est accepté à l'unanimité

## 10. Divers et propositions individuelles

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Marlène Henry Lendi aimerait savoir ce qui est prévu avec le container carré en test. Est-ce qu'il restera à cet emplacement.

M. Thierry Golay, municipal, répond qu'il s'agit effectivement d'un test provisoire. Ce container est testé à différents endroits du village. Il a été mis environ 1,5 mois sur la place du Grand-Pré, maintenant il est à Perroset pour 3-4 semaines, puis il sera déplacé à la Voirie. Il y a un panneau dessus, indiquant aux habitants qu'ils peuvent faire part de leur avis par mail au greffe.

Mme Marlène Henry Lendi demande encore s'ils pourront être installés au même endroit que les containers actuels sans abîmer la végétation, au vu de leur grandeur. M. Thierry Golay, municipal, acquiesce et précise que le ramassage se fait à l'aide d'une grue avec un recul possible de quelques mètres.

M. Natale Tosto demande si le panneau de signalisation des vitesses placé à la descente de Sullens, peut être remonté un peu car il déborde sur le trottoir. Ce matin il courait avec sa fille pour prendre le bus et elle a pris le coin dans la tête.

M. Roland Valet, municipal, en prend note et espère que sa fille ne s'est pas fait trop mal. M. Natale Tosto le rassure.

M. Alain Guéra, concernant la rue des Ochettes : cet été et en septembre, il y a eu 2 accrochages à leur propriété par des camions/camionnettes. D'abord c'est le mur qui a été abîmé, puis la gouttière qui a été accrochée. Les coupables ne s'étant pas annoncés, ils ont dû payer les franchises.

Le panneau d'interdiction aux poids lourds est situé sur le mur de l'arrêt de bus et il est souvent caché par les feuilles du platane. Serait-il possible de le rendre plus visible ? ou alors la possibilité de mettre un panneau de danger « rétrécissement de la chaussée » avec hauteur maximale par exemple ou d'en interdire l'accès complet aux camions.

M. Roland Valet, municipal, en prend note.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dates du Conseil communal pour 2024 :

- Jeudi 18 avril à 19h30 ;
- Jeudi 6 juin à 18h30 + souper ;
- Jeudi 3 octobre à 19h30 ;
- Mercredi 11 décembre à 19h00 + apéritif. *Date changée ultérieurement à la séance du Conseil.*

La Présidente souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année en famille et avec les personnes qui nous sont chères ainsi qu'un bon début d'année 2024.

La parole est encore donnée à M. Christian Gozel, syndic, puis la séance est clôturée à 20h55, avec les remerciements de la Présidente.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay